

# **13<sup>e</sup> Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables du sport**

**18 septembre 2014, Macolin**

**Discours de Matthias REMUND,**  
Directeur de l'Office fédéral du sport

Mesdames et Messieurs les Ministres,  
Monsieur le Secrétaire général du Conseil de l'Europe,  
Madame la Commissaire de la Commission européenne,  
Chers invités,

Bienvenue dans les locaux et sur le site de l'Office fédéral du sport.  
En tant que directeur de cet office, c'est pour moi un grand honneur de vous y accueillir.

Ici, à Macolin, nous sommes à la frontière entre la Suisse francophone et la Suisse germanophone. Je me permets donc de m'exprimer dans la langue de Molière.

L'Office fédéral du sport a la chance unique de pouvoir traiter les thèmes les plus variés dans une seule structure et avec une seule direction:

- Nous traitons des questions de politique du sport et contribuons ainsi grandement à définir la politique du sport du pays.
- Nous concevons et dirigeons aussi des programmes nationaux d'encouragement du sport, en particulier pour la jeunesse. Avec le programme «Jeunesse et Sport», nous disposons d'un outil d'encouragement unique, qui est porté conjointement par la Confédération, les cantons, les écoles ainsi que les fédérations et associations sportives privées.
- Nous administrons par ailleurs une haute école de sport qui met l'accent sur l'enseignement, la recherche et les prestations et qui nous place au cœur des sciences du sport.
- Enfin, nous exploitons deux centres de sport nationaux pour la formation et le perfectionnement des athlètes, des enseignants et des entraîneurs à tous les niveaux de performance, du sport populaire jusqu'au sport de haut niveau.

Cette interconnexion de différentes thématiques nous permet de vivre nous-mêmes la fascination qu'exerce le sport. Mais elle nous permet aussi de voir clairement les phénomènes négatifs qui menacent le sport. Ces dernières années, nous avons ainsi notamment traité de la sécurité dans le sport, de la violence parmi les spectateurs, du dopage, et, surtout, de la corruption sur et autour des terrains de sport.

En tant que sportifs vivant dans une société ouverte, libre et démocratique, nous avons l'habitude d'aborder les problèmes de front et d'y faire face. C'est la seule manière de pouvoir constamment nous améliorer. C'est aussi comme cela qu'il faut procéder avec ce thème peu réjouissant qu'est la corruption dans le sport.

La corruption est un problème sociétal. Elle existe dans nombre de domaines de la vie et donc malheureusement aussi dans le sport. Plus la corruption gangrène une société, plus le sport est touché lui aussi. Ce phénomène s'amplifie dans les fédérations sportives internationales, car elles rassemblent des personnes de cultures diverses et issues de contextes socio-économiques hétérogènes. Ces personnes transposent dans le sport leurs expériences et leurs comportements. Pour certaines d'entre-elles, payer ou recevoir des pots-de-vin pour arriver à ses fins est parfois une évidence. Nous ne pouvons toutefois pas accepter de tels comportements dans le domaine du sport.

Comment lutter contre ce phénomène?

La première chose à faire pour pouvoir résoudre ce problème est d'accepter qu'il y en a un.

Le sport a malheureusement parfois encore du mal à le faire. A l'instar du dopage, certaines fédérations sportives disent de la corruption qu'elle n'existe pas en leur sein. Les fédérations feraient mieux de reconnaître que cette problématique existe bel et bien.

Les médias et le grand public aussi doivent reconnaître qu'il s'agit d'un problème de société, qui ne pourra pas être résolu uniquement en montrant du doigt les fédérations sportives.

Les fédérations sportives ont néanmoins une responsabilité particulière à cet égard.

Le principal mérite des fédérations sportives internationales est indéniable: elles ont mis en place des cadres réglementaires permettant une pratique uniforme des différents sports à travers le monde. Il n'existe pratiquement aucun autre domaine de la vie dans lequel il existe des normes valables dans le monde entier.

Toutes ces règles sportives doivent se fonder sur le fair-play. Si les règles du fair-play doivent être appliquées sur le terrain de sport, il est indispensable qu'elles soient aussi respectées par les fédérations sportives elles-mêmes, qui jouent un rôle de modèle. Ces dernières doivent donc mettre en place des cadres réglementaires qui garantissent que les mêmes règles équitables et transparentes soient respectées en leur sein, et ce dans le monde entier.

Les efforts visant à empêcher que la corruption soit considérée comme quelque chose d'acceptable au sein d'une organisation en font partie. Il ne convient donc pas seulement d'édicter des règles de conformité, mais aussi de les inculquer en permanence et de les respecter de manière stricte.

Et parce que le fair-play constitue l'essence du sport, ces règles de conformité doivent répondre aux plus hautes exigences et doivent même dépasser en rigueur celles destinées aux entreprises cotées en bourse.

Les fédérations sportives pourraient ainsi avoir un rôle d'exemple pour d'autres domaines de la vie, comme l'économie.

Il ne faut toutefois pas oublier que les fédérations, qui sont des organisations privées, ont des possibilités limitées dans le domaine des enquêtes et des sanctions en cas de manquements. Il leur manque notamment des moyens de contrainte judiciaires. Elles dépendent donc de l'aide des Etats. Le fait que l'Etat soutienne les fédérations dans leurs efforts en faveur d'un sport propre fait partie des bonnes conditions-cadres évoquées tout à l'heure par M. le conseiller fédéral Ueli Maurer. Ainsi, le sport peut contribuer à un monde meilleur.

Les Etats doivent adapter leur droit pénal pour poursuivre et sanctionner plus efficacement la corruption dans le domaine privé, plus précisément au sein des fédérations sportives, y compris dans le cadre de procédures internationales.

A cet égard, le gouvernement Suisse a récemment élaboré un projet de loi prévoyant que les actes de corruption commis par les employés, sociétaires, mandataires, etc., dans le cadre de leurs activités salariées ou de leurs tâches contractuelles pour des entreprises privées soient punissables même si la partie lésée ne porte pas plainte et si ces actes ne portent pas directement atteinte à la concurrence économique. Ces nouvelles dispositions seront également applicables aux ONG et, justement, aux fédérations sportives.

Dans certains cas, l'organisation elle-même pourra être sanctionnée: si elle ne prend pas les mesures nécessaires et raisonnables sur le plan organisationnel pour éviter la corruption, elle sera tenue pour responsable des actes de corruption commis en son sein.

En conclusion:

Les valeurs positives du sport ne peuvent être transmises de manière crédible et efficace que si les organisations sur lesquelles le sport repose le sont également.

Les mesures prises par les Etats contre la corruption et la manipulation des compétitions sportives doivent contribuer à renforcer la crédibilité du sport et celle des fédérations sportives internationales, dont un grand nombre ont leur siège en Suisse.

Je vous souhaite à toutes et à tous, Mesdames et Messieurs, une Conférence couronnée de succès.

Merci de votre attention.